



Les Contrats de rivière

l'avenir



Que se cache-t-il sous nos pieds ?

Des financements existent pour restaurer des lieux de grand intérêt biologique, qu'ils soient sur une parcelle publique ou privée. Un moyen de préserver des espèces et leurs habitats en déclin.

• ELOÏSE SPELEERS

« Comparé au sud du pays où la densité de population est moindre, le Hainaut Occidental est un peu le parent pauvre du dispositif Natura 2000 ». Comprenez que notre région n'est pas exceptionnellement lotie en sites qui permettent d'assurer la conservation de milieu et d'espèces nécessaires au bon équilibre entre nature et activités humaines. Leur chiffre moindre est une bonne raison pour en prendre d'autant plus soin !

La Wallonie finance toute action de restauration de sites Natura 2000 ou de sites référencés comme « de grand intérêt biologique », c'est-à-dire qui renforcent la biodiversité et améliorent la conservation des habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire – considérés en déclin à l'échelle de l'Union Européenne.

« Ces sites sont identifiés par la collecte de données biologiques, explique Benoît Gauquie, chargé de mission au Parc Naturel des Plaines de l'Escaut. Sur le territoire, on a un Observatoire de la Biodiversité, composé de l'équipe technique du parc et de naturalistes locaux débutants ou expérimentés. » Grâce à ce travail d'équipe et aux subsides prévus dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural (PwDR), un site peut être éligible pour des actions de restauration, voire de renforcement de son intérêt écologique ; il est ainsi cartographié et la procédure administrative peut commen-

cer : concertation avec le propriétaire et/ou l'exploitant, visites sur place, demande de trois devis d'entreprises différentes, rédaction du cahier des charges, estimation des subventions nécessaires, encodage du dossier et justification des travaux par rapport aux habitats et espèces cibles.

Et concrètement ?

On vous l'accorde, le sujet est assez technique. Donc, rien ne vaut un exemple. D'abord un peu de biologie : le Triton crêté est un amphibien qui se reproduit principalement dans des mares situées dans des milieux prairiaux. « Parmi nos 4 espèces de tritons, c'est la plus rare et celle qui est le plus en déclin. Elle ne supporte vraiment pas la présence de poissons – ce qui pose problème, car de nos jours de plus en plus de poissons sont introduits dans les mares – et elle souffre aussi d'une perte d'habitat car il y a de moins en moins de prairies. Les jeunes agriculteurs ont tendance en effet à délaisser l'élevage, plus contraignant, pour privilégier les cultures », détaille Benoît Gauquie. À l'orée de la forêt de Beloeil, à Quevaucamps, des mares très envasées ont été restaurées et une creusée, composant ainsi un réseau fonctionnel de 5 mares. L'action de restauration subventionnée est une collaboration entre la commune de Beloeil, les agriculteurs, exploi-



tants des prairies, et le Parc des Plaines de l'Escaut.

Pour les particuliers également

Que ce soit sur une parcelle publique ou privée, le financement est possible. « Le particulier n'est pas toujours demandeur – d'autant que si les propriétaires de terrain en Natura 2000 sont informés de cette opportunité, ceux dont les parcelles sont référencées comme « site de grand intérêt biologique » (SGIB), l'apprennent généralement lorsque des naturalistes les contactent, constate le chargé de mission « Patrimoine naturel et Biodiversité ». C'est principalement le Parc naturel qui fait l'interface entre la Région wallonne et le propriétaire qui, le plus souvent, n'a rien demandé. »

Quelques exceptions tout de même, dont le cas de ce propriétaire « il savait qu'il était dans une zone Natura 2000 et qu'il pouvait donc bénéficier de ces actions de restauration. Il voulait restaurer un étang et nous lui avons proposé en complément de creuser une deuxième mare (voir médaillon rond à gauche) car il y avait des sources proches qui pouvaient l'alimenter. Validés en amont du dépôt du projet par le Département Nature et Forêts (DNF) ainsi que le Département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA), les travaux ont bien été subsidiés par la Région wallonne et la Communauté européenne », conclut le naturaliste.

> Pour connaître les différentes zones Natura 2000 et les sites de grand intérêt biologique (SGIB) près de chez vous : www.geoportail.wallonie.be/walonmap

Les activités humaines écologiques comme moyen de gestion

Dans le bois de Wadelincourt, autour des mares, entre reines-des-prés, angéliques et salicaires, trois vaches à la robe brun clair ont tout l'embaras du choix pour pâturer. Pourtant, il y a quelques mois, à leur place, s'élevaient des peupliers avec orties et chardons en sous-étage... « Ce site est bordé par la Verne de Ba-

sècles. Lors de son acquisition par le PNPE et les CNB, la première étape a été l'abattage, par l'ancien propriétaire, des peupliers. On voulait par contre préserver le taillis, les bois morts sur pied et le boisement alluvial composé d'aulnes, de saules et de frênes. On a aussi voulu développer une prairie humide (appelée « mégaphorbiaie ») qui avait disparu à l'ombre des peupliers », explique Benoît Gauquie.

Une fois la couche superficielle du sol enlevée

(« étrépage »), il a fallu trouver une solution pour conserver ce milieu ouvert herbacé et fleuri propice à une belle diversité en espèces végétales et animales. C'est ici qu'intervient l'action de restauration financée par la Région wallonne : la pose d'une clôture pour de l'éco-pâturage par des vaches de race Jersey ; elles sont légères et ne défoncent donc pas le terrain.

Grâce à divers aménagements, le site est à présent ouvert au public et on y retrouve un panneau explicatif des espèces qui y vivent.

E.S.



ÉDA – 302331644868

Un réseau de passerelle a été aménagé car le milieu est très humide. À droite, les Jersiaises et le Triton crêté.



Sur les traces des digues de Laplaigne

Que Laplaigne se situe au cœur du Parc naturel des plaines de l'Escaut semble aller de soi. Ici, le paysage a été façonné par les cours d'eau qui bordent et traversent le village ainsi que par ses digues, ouvrages uniques, où l'on se balade en remontant l'histoire.

• VINCENT DUBOIS

Pour éviter que les Laplaignois – et Laplaignoises – n'aient constamment les pieds dans l'eau, plusieurs digues furent construites sur le territoire du village frontalier au fil du temps.

Si des tronçons ont été détruits au gré de la construction de routes ou d'habitations, certains d'entre eux subsistent et donnent une belle idée qu'offraient jadis ces barrages. Les vestiges des anciennes digues offrent, aujourd'hui encore, des sites de promenade que l'on se plaît à emprunter pour s'y retrouver en pleine nature, mais aussi pour partir sur les traces du passé de la région.

La plus ancienne de ces digues – décrites par Arlette Cop, ancienne institutrice, dans un ouvrage consacré à l'histoire de Laplaigne – est celle des Près de Cour et reliait le premier château de Laplaigne à l'Escaut. Elle est située à droite de la route qui conduit vers Mortagne-du-Nord, la première ville française que l'on rencontre après avoir franchi la frontière. On ne connaît pas la date exacte de la construction de cet ouvrage aujourd'hui en grande partie détruit, mais l'on sait qu'il a été à l'origine d'un conflit, en 1763/64 entre les habitants de Mortagne et ceux de Laplaigne. Les premiers reprochant au second d'obstruer un conduit établi en aval de cette digue, ce qui avait pour effet de provoquer des inondations dans la ville française. Il fallut attendre 1898 et la signature d'une convention à Bruxelles pour voir enfin la résolution de ce conflit.

La seconde construction, appelée la Grande digue est quant à elle érigée au XIX^e siècle entre Péronnes et Mortagne, et rejoint la première. Pour la construire, vers 1811, sous forme d'un mur de deux mètres de hauteur, on utilise notamment des pierres du château de la tour de l'Hommo. Une troisième digue est quant à elle érigée entre le hameau de Flines (Roex), Mortagne et Laplaigne. Sur le terrain, on peut encore observer quelques-unes des vannes – plus connues dans le coin sous le vocable de « vintelles » – qui permettaient de réguler le niveau de l'eau de part et



Aujourd'hui encore, on peut emprunter une partie de la grande digue au départ du Plat Monnier.

d'autre de ces digues.

Des pans d'histoire locale

Malgré la présence des digues, le village fut encore inondé à quatre reprises entre 1926 et 1966, date de la dernière inondation provoquée par une brèche volontairement creusée dans l'ouvrage d'art par un particulier souhaitant évacuer plus facilement les coupes de peuplier qu'il venait d'effectuer derrière la digue.

Entre-temps, la gestion des cours d'eau locaux – dont la grande Ruisselle – ou Richelle – que vous longerez inévitablement si vous partez à la découverte des digues, a été confiée à la Wateringue, dont la mission consiste notamment à éviter tout risque d'inondation.

Parcourir les digues de Laplaigne, c'est aussi remonter le temps. À une époque où la briqueterie – qui a notamment fourni les 78 000 briques nécessaires à l'édification de la seconde église du village – se voulait prospère. S'il ne reste pas de traces de ce bâtiment, on peut encore aujourd'hui

admirer l'ancienne sucrerie, au bout de la rue de Sin, construite en 1861 et qui était encore en fonction en 1962. On peut encore également voir sur le site l'ancien quai où s'arrêtaient les péniches déversant les betteraves servant à la fabrication du sucre. Rachetée par un privé amoureux de la nature, le site abrite aujourd'hui un « éco-jardin » labellisé par le Parc naturel et ouvre de temps à autre ses portes au public.

Parcourir les digues, c'est aussi partir à la découverte de la faune et de la flore de la région. On évoquera inévitablement le canard de Laplaigne et le saule têtard. Même si le premier, qui se présentait sous forme d'un gros canard gris-cendré, a aujourd'hui pratiquement disparu, il n'est pas rare de croiser des spécimens qui lui ressemblent dans les plaines laplaignoises et qui sont, peut-être, des descendants de cette race qui contribua jadis à la renommée du village jusqu'aux États-Unis. Quant au saule têtard – qui doit son nom à la forme de sa taille lui offrant le visage d'un tronc trapu et d'une tête boursouflée – il en reste encore quelques spécimens. Cet arbre est en outre devenu l'emblème du Parc naturel, c'est tout dire...

Un circuit de découverte pour tous

Lors d'une commission locale de développement rural, des habitants de Laplaigne ont émis le souhait de remettre en lumière les anciennes digues, ceci dans le but de les valoriser et, surtout, de les pérenniser.

Un groupe de travail, réunissant les Laplaignois intéressés, mais aussi des représentants de la Fondation rurale de Wallonie, le Groupe d'action locale (porté par le Parc naturel des plaines de l'Escaut), le Cercle d'histoire locale de Brunehaut et le Contrat de rivière Escaut-Lys (CREL), a été mis sur pied afin de donner concrètement naissance à des projets visant la sauvegarde et une mise en lumière des digues.

La première initiative née de cette réflexion, a pris la forme d'une balade de 4 km au départ de

la Coupure de Bléharies/Laplaigne, lors des Journées du patrimoine.

C'était l'occasion de retracer non seulement l'histoire des digues, mais aussi celle du village façonné par les cours d'eau qui la bordent ou la traversent.

Cette première étape en appelle d'autres, dont la mise sur pied d'une promenade-découverte sur le site accessible en permanence à tout un chacun. Un projet qui devrait être concrétisé d'ici le printemps prochain, sans pour autant prendre l'allure d'une promenade balisée comme ce fut le déjà le cas il y a une quinzaine d'années.

La forme définitive de ce circuit doit encore être finalisée. Mais sa mise en valeur passera vraisemblablement – et inévitablement, sans doute – par

l'utilisation d'outils numériques.

On peut imaginer, par exemple, que les visiteurs puissent télécharger au préalable le circuit sur leur smartphone et avoir, sur le terrain, la possibilité de visionner des témoignages et des infos sur différents aspects géographiques, historiques, biologiques... – du circuit.

V.D.



Ici, le paysage a été façonné au fil du temps par les cours d'eau qui bordent et qui traversent le village.

Parce que l'eau d'ici vient de l'eau-delà...

Il faut nettoyer les eaux résiduaires : ce message est porté par l'intercommunale qui est chargée du secteur. En Wapi. Ipalle sera aussi compétente pour valider les stations individuelles. Elle accompagnera ces petites installations.

● STÉPHANE DIRICQ

En 2016, quelque 37 millions de m³ ont été épurés par l'intercommunale Ipalle ; de Mouscron à Froyennes, en passant Frasnès, Maubray ou encore Blaton, c'étaient 45 stations d'épuration qui étaient ainsi exploitées en Wallonie picarde.

Est-ce à dire que tout va bien dans le meilleur des mondes ? Assurément, non. Il reste du pain sur la planche, et ce n'est pas la piètre qualité des eaux de l'Escaut qui démontrera le contraire !

Comment s'organise cet assainissement des eaux usées en Wallonie picarde ? Le plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique guide en quelque sorte l'épuration collective et l'épuration autonome.

La seule à remplir ses obligations

Le premier secteur, d'abord. On récolte les eaux usées en vue de les traiter dans une station collective ; jusqu'à ce jour, on s'est focalisé sur les obligations à mettre en œuvre suite à la directive européenne de 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, imposant la collecte et le traitement des eaux usées des grosses agglomérations.

Ipalle l'a fait et était d'ailleurs la seule intercommunale à remplir ses obligations...

En 1995, elle a modifié effectivement sa logique d'épuration : exit l'épuration des têtes de bassin ; l'important était désormais les tailles de stations d'épuration...

60 millions sur 5 ans

Depuis début septembre, la Société publique de gestion de l'eau, qui finance l'assainissement des eaux usées en Wallonie via le CVA (le coût-vérité assainissement fixé à 2,36 €), a publié son programme de gestion pour les cinq ans à venir, qui met à disposition d'Ipalle quelque 60 millions d'euros pour respecter les engagements de la Wallonie repris dans les deuxièmes plans par district hydrographique de la directive-cadre sur l'eau.

Cela signifie que toute une série de travaux, dont certains étaient déjà programmés, va pouvoir être lancée (il reste une cinquantaine de petites stations à cons-



La station d'épuration collective de Roucourt (une station de type biomasse fixée) s'intègre parfaitement au paysage.



truire en Wallonie picarde).

Dans le second secteur (l'épuration autonome), on touche les quartiers les plus isolés où le tout à l'égout n'est plus toléré. Exit les rejets dans le fossé...

C'est ce que la Ville d'Ath a martelé notamment aux riverains du chemin de Justice, à Lanquesaint, il y a bien longtemps, venue présenter à la population son plan d'égouttage. Dans l'auditoire, avait pris place Jean-Paul Jorion (69 ans), membre de « Nature et Progrès », qui sera séduit par Christian Heyden et ses procédés de lagunage, présentés lors d'une conférence, à

Namur.

Notre homme a fait siennes les théories du biochimiste ; par conviction, il a construit de ses propres mains une station individuelle qui offre les mêmes avantages qu'une « grande », voire qui est plus performante. Par un système peu énergivore, Jean-Paul Jorion propose une station individuelle revue et corrigée, faite de bassins successifs. Les micro-organismes présents là agissent et nettoient l'eau grise. Cette station individuelle a une capacité de 5 équivalents-habitants.

Ce qui va changer dans l'épuration individuelle

À u 1^{er} janvier de l'année prochaine, l'épuration individuelle coûtera plus cher. Explication.

Actuellement, les personnes qui ne produisent que des eaux usées domestiques et qui les épurent, dans un système d'épuration individuelle, peuvent bénéficier d'une exonération du CVA (coût-vérité assainissement) ou de la taxe sur le

déversement des eaux usées domestiques. Ces règles vont changer car, dit-on chez Ipalle, dans les faits, il n'y avait pas de réel suivi de ces stations. « La réflexion s'est portée sur l'efficacité de l'assainissement autonome. Certains textes de lois ont été modifiés. C'est ainsi que, à partir du 1^{er} janvier 2018, ce qui était une prérogative de la Région wallonne va passer à la SPGE qui ne va plus exclusivement s'occuper du collectif mais aussi de l'autonome, à travers ce qu'il convient d'appeler la GPAA, la gestion publique de l'assainissement autonome. Le mécanisme de financement va produire ses effets à l'installation mais aussi à l'accompagnement. »

Depuis l'entrée en vigueur du système de gestion publique de l'assainissement autonome, l'exemption du CVA n'est plus valable que jus-

qu'au 31 décembre 2021, à condition que les bénéficiaires entretiennent, vidangent et contrôlent régulièrement le système d'épuration. Cette fin du régime d'exemption s'explique par la mise en place d'une série de services (primes, contrôles, entretien, vidange, mise en place d'une plateforme d'échange et de suivi, accompagnement des particuliers dans leurs démarches) au bénéfice de la personne qui possède un système d'épuration individuelle.

La SPGE se verra confier des missions par le gouvernement dans le cadre de la gestion publique de l'assainissement autonome. « L'installation des systèmes d'épuration individuelle peut faire l'objet d'une prime. La SPGE est associée à la procédure de demande et de liquidation de la prime ainsi qu'aux contrôles de fonctionnement du système », dit-on encore à la SWDE.



Jean-Paul Jorion dans sa lagune de Lanquesaint ; son installation a été validée.

Aménagement écologique de l'Ancre

Les berges du ruisseau d'Ancre, affluent de la Dendre, ont été aménagées pour améliorer la qualité écologique du cours d'eau. Pour ce faire, des techniques naturelles, à base d'éléments végétaux, ont été privilégiées.

● PAULINE FOUCART

Le ruisseau d'Ancre, affluent de la Dendre, prend sa source sur le mont du Pottelberg, aux frontières des communes de Flobecq et Ellezelles. Dans le cadre de la directive européenne cadre Eau, qui vise notamment la protection et l'amélioration de l'environnement aquatique, la province de Hainaut, via la cellule cours d'eau du HIT (Hainaut ingénierie technique) a décidé d'aménager les berges du cours d'eau, afin d'en améliorer sa qualité écologique. « Le 8 décembre 2016, le Collège provincial a donné son accord sur l'attribution d'un marché de travaux pour un montant de 67 148 €, dans la mise en œuvre de techniques végétales sur ce cours d'eau de 2^e catégorie », indique Caroline Debruyne, chef de bureau technique à la cellule cours d'eau de la Province de Hainaut. La technique végétale préconisée dans l'aménagement de l'Ancre permet de préserver le caractère naturel de ses berges en utili-

sant des éléments végétaux. Cette technique naturelle entend résoudre les problèmes d'érosion en utilisant les effets consolidants et stabilisants des racines.

Les végétaux : gage de bonne santé du ruisseau

« Le député provincial Gérald Moortgat rappelle que cette décision s'inscrit dans le cadre d'une gestion raisonnée et adaptée des berges de cours d'eau où la végétation de bord est perçue comme un élément indispensable à la bonne santé d'une rivière. » En effet, la végétation des rives a de nombreux rôles, tels que « le maintien de la berge, la lutte contre l'érosion des sols, l'amélioration de la qualité de l'eau ou encore



Les berges ont été protégées grâce à du géotextile en fibres de coco et à la technique de l'enrochement.



la régulation du régime des eaux. La végétation de berge et les bandes enherbées limitent en plus les pollutions diffuses en piégeant une partie du ruissellement avant les cours d'eau. La végétation présente également une zone de refuge, d'habitat et d'alimentation pour de nombreuses espèces aquatiques ou

terrestres grâce au système racinaire de certains arbres, tels que les aulnes, saules ou frênes qui maintiennent les sols et limitent ainsi l'érosion des berges. » La gestion et la préservation de la végétation des rives se révèlent donc indispensables et des travaux d'aménagement dans ce sens ont été entrepris récemment (voir ci-dessous).

Le choix d'une technique naturelle



Ici, la berge a été protégée grâce à un peigne végétal mort. Il capture les particules de terres et reconstitue la berge naturellement.

Les travaux d'aménagement ont débuté le 18 avril dernier. Ils se sont poursuivis jusqu'au 17 mai. En tout, cinq zones de berges ont été protégées à l'aide de matériaux naturels. « Nous avons utilisé du géotextile biodégradable en fibres de coco pour deux d'entre elles, affirme Caroline Debruyne, chef de bureau technique à la cellule cours d'eau de la Province de Hainaut. Deux autres ont été protégées par

enrochement. » Ces berges ont ensuite été ensemencées. « Les semences que nous avons utilisées sont composées de 70 % de graminées et 30 % de fleurs sauvages que l'on retrouve à l'état naturel sur les cours d'eau de la région. » Une zone de protection de berges a également été aménagée par peigne végétal mort. « Au final, ce peigne végétal ressemble plus à un tressage de végétaux morts permettant de capturer les particules de terres. Il permet sur le long terme de reconstituer la berge de façon naturelle. Nous avons enfin créé plusieurs zones de gestion de ripisylve, c'est-à-dire un curage superficiel naturel. » Pour le mo-

ment, les travaux sont en stand-by, car les plantations de saules et d'aulnes ne pouvaient s'effectuer en mai, mais à l'automne. Aussi, un problème de stabilité engendré par les travaux d'un riverain bloque momentanément la poursuite des aménagements végétaux. « Ce dernier doit stabiliser ce remblai afin que nous puissions passer avec des machines pour effectuer les techniques de protection de berges par paniers végétalisés. Les travaux devraient se terminer prochainement. » Pour le moment, le montant total des travaux effectués s'élève à 29 797 € sur les presque 68 000 € prévus.

P.F.

Ce supplément vous est offert par les Contrats de Rivière du Hainaut occidental et l'Avenir

Contrat de Rivière Escaut-Lys asbl

Rue Saint-Martin, 58 - 7500 Tournai
069 44 45 61

Email : contact@crescautlys.be
www.crescautlys.be

Partenaires :

SPW, La Province de Hainaut, les communes d'Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Comines-Warneton, Estaimpuis, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Tournai, Rumes.



CONTRATS DE
RIVIERE
DE WALLONIE

l'avenir

Contrat Rivière Dendre asbl

Rue de l'Agriculture, 301 - 7800 Ath
Tel : 0483/043 477 - 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com
www.contratrivieredendre.be

Partenaires :

SPW, Province de Hainaut, communes d'Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines et Silly.